



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E181684

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2024

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 28/08/2019
Forme juridique : SARLU
Capital : DEPUIS LE 31/12/2019
100 000

Raison sociale : ANGEL'EAU

11 RUE DU GUE
03100 MONTLUCON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTLUCON 2019B00136

Téléphone : 04 70 08 00 45

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : angelomastropietro80@gmail.com

Responsabilité légale :

MASTROPIETRO ANGELO GÉRANT

Siret : 853 420 479 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0034477 02

Assurance Responsabilité Travaux :

AREAS 03682452Q

Assurance Responsabilité Civile :

AREAS 03682452Q

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/10/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/10/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	21/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	21/01/2021
o Ventilation mécanique	23/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.